

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**Liberté - Egalité – Fraternité**  
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
**Direction du Développement Durable et des Collectivités Locales**  
Bureau de l'environnement

====  
EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
====

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société EROLIS dont le siège social est situé Lieu-dit La Meunière, 5995 Chemin départemental 6, à CABRIES (13480), a présenté au préfet de la Seine-Saint-Denis, une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter au sein d'un entrepôt de logistique situé ZAC sud Charles De Gaulle- Aérolians sur la combe de Tremblay-en-France, des installations classées sous les rubriques suivantes : R.1510 (A), R.1530 (A), R.1532 (A), R.2662 (A), R.2663(A), R.2925 (D) et R.1412 (DC) . Une demande d'information peut lui être adressée.

### L'enquête sera ouverte à la mairie de TREMBLAY-EN-FRANCE du lundi 22 septembre 2014 au mercredi 22 octobre 2014 inclus.

Cette enquête publique sera annoncée par l'affichage de l'arrêté préfectoral dans la mairie d'implantation de ces installations classées, la mairie de Tremblay-en-France, ainsi que dans les mairies inscrites dans le périmètre d'affichage de 2 km : Villepinte dans le département de la Seine-Saint-Denis et Roissy-en-France dans le département du Val d'Oise. Le dossier de l'enquête publique, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est déposé durant l'enquête à la mairie de Tremblay-en-France et dans les deux autres mairies précitées, où il peut être consulté par les intéressés aux heures d'ouverture.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique, en les consignnant sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou en les portant à la connaissance de Monsieur Jean CULDAUT (architecte urbaniste), commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique. En cas d'empêchement, ce dernier pourra être remplacé par sa suppléante, Mme Sylvie MARTIN (Directrice de l'urbanisme à la mairie d'Aubervilliers). Les observations peuvent également être adressées par écrit, pendant la durée de l'enquête à la mairie de Tremblay-en-France, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de TREMBLAY-EN-FRANCE située Boulevard de l'Hôtel de Ville les intéressés aux jours et heures ci-après :

<b>Lundi 22 septembre 2014</b>	<b>9h - 12h</b>
<b>Jeudi 2 octobre 2014</b>	<b>14h -17h</b>
<b>Vendredi 10 octobre 2014</b>	<b>9h -12h</b>
<b>Samedi 18 octobre 2014</b>	<b>9h – 12h</b>
<b>Mercredi 22 octobre 2014</b>	<b>14h -17h</b>

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Tremblay-en-France et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public pendant un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société responsable du projet, la société EROLIS, M. Emmanuel LISCOUET ou M. Julien MONGOIN (tél. 04 42 94 23 30).

Le public peut obtenir communication des éléments de ce dossier de demande d'autorisation, au bureau de l'environnement 1 esplanade Jean Moulin à Bobigny tél. 01 41 60 56 17, et formuler des remarques sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, au lien suivant : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.